

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-sept du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA - M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE VOTE DES TAUX
DES TAXES MÉNAGES**

CM-2015-10S-DAF-111

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des Communes ;

Vu le débat sur les grandes orientations du budget 2016 présenté par monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil municipal en date du 30 novembre 2015 ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population ;

Considérant que l'augmentation des taux permettrait à la municipalité de compenser la baisse de la dotation globale de fonctionnement imposée par le gouvernement ;

Considérant le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 décembre 2015 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De voter pour l'année 2016 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	25,72%
FONCIER BATI	10,40%
FONCIER NON BATI	20,45%

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le 22 DEC. 2015

Et publication ou notification
le 22 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 17 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT

